

Appui à la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme pour l'intégration des droits humains dans les politiques publiques

RAPPORT DESCRIPTIF FINAL DU PROGRAMME¹

PERIODE DU RAPPORT: DU 07.2013 AU 12.2015

<p>Titre du Programme et Référence du Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Titre du Programme: Appui à la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme pour l'intégration des droits humains dans les politiques publiques Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>) : 00074741 Numéro de Référence du Projet/Bureau MPTF:³ : 00087084 	<p>Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques²</p> <p><i>Morocco/ Rabat</i></p> <p>Outcome UNDAF 2012-2016: Les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique et les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable (Résultat 4).</p>
<p>Organisation(s) Participante(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisations qui ont reçu du financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du Programme : PNUD Maroc 	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Partenaires nationaux (Gouvernements, secteur privé, ONGs et autres) et autres organisations internationales : Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH)
<p>Budget du Programme/Projet (US\$)</p> <p>Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet:</p> <p>Contribution du Fonds⁴</p> <ul style="list-style-type: none"> MPTF /JP Contribution: 100.000 USD <p>Contribution de(s) agence(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> UNDP: 65.000 USD IOM: 5.000 USD UNFPA: 5.000 USD (financement parallèle) OHCHR: 120.578 USD <p>Contribution du Gouvernement :</p> <p>DIDH: 265.000 USD</p>	<p>Durée du Programme (mois)</p> <p>Durée totale (<i>mois</i>) : 24 mois</p> <p>Date de démarrage⁵ : 03.07.2013</p> <p>Date de clôture originale⁶ : 03.07.2015</p> <p>Date de clôture actuelle⁷ : 31.12.2015 (31.12.2016 avec les fonds des autres partenaires)</p> <p>Est-ce que l(es) agence (s) a/ont fermé opérationnellement le programme dans son</p> <p>Oui Non <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>

¹ Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² *Résultats Stratégiques*, tels que formulés dans le Cadre de planification stratégique (de l'ONU) (p. ex. UNDAF) ou document du projet;

³ Le numéro de référence du projet est le même que celui indiqué sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur la fiche technique du projet sur le portail du Bureau MPTF ([MPTF Office GATEWAY](#))

⁴ La contribution du Fonds (MPTF ou Programme Conjoint) correspond à la quantité transférée aux Organisations Participantes des Nations Unies, qui est disponible sur le portail du Bureau MPTF ([MPTF Office GATEWAY](#))

⁵ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du Bureau MPTF en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du Bureau MPTF ([MPTF Office GATEWAY](#))

⁶ Tel qu'approuvé sur le document de projet originale par l'organisme de prise de décisions pertinent/comité de pilotage.

⁷ Au cas de prolongation du projet, la date de clôture révisée et approuvée doit être reflétée ici. Si la prolongation n'est pas approuvée, la date de clôture actuelle est la même que la date de clôture initiale. La date de clôture est la même que la date de clôture opérationnelle, qui fait référence au moment où toutes les activités du programme ont été complétées par l'Organisation Participante responsable. A ce moment, les agences concernées doivent en informer le Bureau MPTF comme convenu dans le MOU.

TOTAL: 560.578 USD

Évaluation du Programme

Évaluation Complétée

Oui Non Date: *prévue pour 2016*

Rapport d'Évaluation – Attaché

Oui Non Date: *dd.mm.yyyy*

(leurs) système ?

Date prévue de clôture financière⁸: 09.02.2016

Soumis par:

- Nom: Yasmina Sarhrouny
- Titre: Conseillère Gouvernance et Droits Humains
- Organisation Participante (“Lead Agency”): PNUD
- Adresse e-mail: yasmina.sarhrouny@undp.org

⁸ La clôture financière exige le retour des soldes non dépensés et la soumission de l'état financier final certifié ainsi que le rapport. ([Certified Final Financial Statement and Report](#)).

FORMAT DU RAPPORT DESCRIPTIF FINAL

LISTE D'ACRONYMES

CAT	Convention contre la torture
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CNDH	Conseil national des droits de l'Homme
CRDH	Commission régionale des droits de l'Homme
DIDH	Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme
EPU	Examen Périodique Universel
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
HCP	Haut-Commissariat au Plan
MPTF	Multi-Partner Trust Fund
MRE	Marocains résidant à l'étranger
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TDR	Termes de Référence
UE	Union européenne
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework

RÉSUMÉ

- La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH), en tant que structure gouvernementale de coordination des politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme, est engagée dans un processus de renforcement de ses capacités pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel (EPU) et des autres mécanismes onusiens des droits humains.
- Grâce au projet conjoint, la DIDH est mieux outillée et préparée pour développer le mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU et pour réaliser un *reporting* plus détaillé et précis aux instances onusiennes des droits de l'Homme. Ainsi, la DIDH dispose dorénavant d'un système d'information collaboratif pour le suivi des recommandations des mécanismes internationaux de droits humains qui permettra l'échange d'information fluide avec les différents départements ministériels, facilitant l'élaboration des rapports en matière de droits humains.
- En outre, le personnel des 3 directions métiers de la DIDH, ainsi que des représentants des départements ministériels, maîtrisent mieux l'utilisation d'indicateurs des droits humains, aussi bien pour le suivi de l'intégration des droits humains dans les politiques publiques, que dans le cadre des rapports élaborés et soumis aux mécanismes onusiens des droits de l'Homme ; et ce, en se référant au cadre conceptuel et méthodologique développé et diffusé par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH).
- La DIDH est mieux positionnée et préparée également pour développer le processus de mise en œuvre des recommandations et pour élaborer les rapports EPU grâce au partage d'expériences et des bonnes pratiques présentées lors du séminaire international organisé en 2013 et lors de la formation animée par UPR-Info en 2015. Ainsi, la DIDH est mieux outillée pour assurer le suivi et développer de processus d'élaboration des rapports EPU plus inclusifs et participatifs. A cet égard, l'élaboration et la soumission du rapport EPU à mi-parcours, en 2014, a constitué un excellent exercice pour la préparation du rapport du prochain cycle 2016 de l'Examen Périodique Universel.
- Finalement, la DIDH est mieux positionnée au niveau national et des pistes de collaboration ont été identifiées avec la chambre des représentants (Parlement) et la société civile, notamment les universités.

I. Objectifs

- L'objectif principal du projet d'Appui à la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme (DIDH) pour l'intégration des droits humains dans les politiques publiques vise à renforcer les capacités de la DIDH en matière de suivi de l'engagement du Maroc avec les mécanismes internationaux et d'intégration des droits humains dans les politiques publiques au Maroc. A cet égard, le projet s'inscrit dans le cadre de l'appui du Système des Nations Unies à la priorité nationale de « consolidation de la gouvernance démocratique sensible au genre », notamment les volets relatifs au renforcement «des capacités des institutions publiques pour accompagner et mettre en œuvre les réformes engagées par l'Etat en matière de Gouvernance démocratique basée sur les droits de l'Homme ». Il contribue à l'atteinte de l'effet 4 de l'UNDAF, qui prévoit que « les partenaires institutionnels et la société civile s'approprient les principes de la gouvernance démocratique, sensibles au genre, et les mettent en œuvre pour un développement humain, intégré, équitable et durable ». En outre, à travers son Produit 3, ce projet contribue indirectement à l'appui « au

processus de décentralisation/déconcentration pour asseoir les fondements d'une gouvernance locale performante, sensible au genre et respectueuse des droits, à travers le renforcement des capacités des acteurs territoriaux ».

- Les résultats attendus sont les suivants :
 - Produit 1 : Le suivi des recommandations issues de l'EPU, des organes des traités ainsi que celles issues des procédures spéciales est assuré ;
 - Produit 2 : Un système de suivi/évaluation en matière d'intégration des droits humains dans les politiques publiques est développé et renforcé ;
 - Produit 3 : Les capacités des acteurs dans trois régions pilotes (Oujda/ Région de l'Oriental, Marrakech/Région de Tensift El Haouz et Ouarzazate / Région de Souss-Massa-Drâa) pour la mise en œuvre des recommandations sont renforcées.

II. Évaluation des résultats du Programme

i) Rapport descriptif des résultats :

• Résultats (outcomes) :

- Depuis son lancement, le projet a contribué à renforcer les capacités de la DIDH pour mettre en œuvre son plan stratégique de manière holistique. Ainsi, la DIDH a renforcé l'approche participative dans le cadre de son mandat et a amélioré sa coordination avec les autres départements ministériels.
- Cela a permis d'intégrer la préoccupation sur le suivi des recommandations en matière des droits humains au sein du noyau de points focaux des différents départements ministériels qui collaborent habituellement avec la DIDH, d'améliorer leurs connaissances et d'accroître leur engagement en ce qui concerne l'élaboration des rapports EPU.
- En outre, la DIDH a consolidé son rôle de coordination pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) et d'autres organes et mécanismes internationaux de droit de l'Homme, notamment à travers le renforcement des capacités et l'engagement de l'ensemble des acteurs nationaux (y compris la société civile, les universités, le Parlement et les autorités locales).
- Depuis sa création, la DIDH a accéléré le rythme d'élaboration des rapports en matière des droits humains. Le projet conjoint est venu soutenir ces efforts, contribuant à améliorer l'efficacité de l'institution et ses capacités techniques. A titre d'exemple, avant le démarrage du projet conjoint, la DIDH utilisait un document Excel pour assurer le suivi et le renseignement sur le progrès des recommandations des mécanismes internationaux en matière des droits humains. Grâce au projet conjoint et à l'appui du projet jumelage de l'UE, la DIDH dispose actuellement d'un système d'information informatisé développé dans une plate-forme collaborative qui permet à la DIDH d'interagir d'une manière plus fluide avec les départements ministériels et d'avoir un accès rapide aux informations.
- Les actions du projet ont permis également de consolider le positionnement de la Délégation au niveau national et international et des partenariats stratégiques ont été entamés avec des acteurs clés, tels que le Haut-Commissariat au Plan, le Parlement ou les universités.
- Tout cela a contribué à renforcer l'engagement du Maroc avec les mécanismes internationaux de droits de l'Homme dans une approche de convergence dans le cadre de l'UNDAF.

• Produits (outputs) :

- **Produit 1 : Le suivi des recommandations issues de l'EPU, des organes des traités ainsi que celles issues des procédures spéciales est assuré.**
- Le suivi des recommandations issues des mécanismes internationaux des droits humains est effectivement assuré. A titre d'exemple, le Maroc a présenté volontairement le rapport EPU à mi-parcours en 2014. Le processus de préparation dudit rapport a constitué une opportunité pour la DIDH de renforcer son rôle de coordination interministérielle en matière de suivi des recommandations des mécanismes internationaux. Cela s'est avéré également un excellent exercice pour la préparation du rapport du prochain cycle 2016 de l'Examen Périodique Universel.
- Le processus d'élaboration du rapport à mi-parcours a bénéficié d'une approche plus participative, d'une méthodologie plus consistante, et d'un ancrage aux niveaux local et régional. A cet égard et grâce aux trois journées de concertation régionales organisées successivement à Marrakech, Agadir et Oujda en 2014, plus de 300 participants -représentant les acteurs gouvernementaux, les services extérieurs de l'Etat, les institutions nationales et la société civile - connaissent davantage le mécanisme et la méthodologie de préparation du rapport de l'Examen Périodique Universel (EPU). Lors de ces rencontres, les participants ont identifié des pistes pour la mise en place, au niveau local et régional, d'un système de suivi des recommandations issues de l'Examen Périodique Universel (EPU) en se focalisant sur des thématiques précises propres aux contextes et spécificités de chaque région ciblée. Dans ce sens, le rôle de l'Université en tant que partenaire potentiel de la DIDH, en concertation avec des organisations de la société civile, pour le suivi au niveau régional a été soulevé. Les démarches nécessaires pour formaliser ces opportunités de partenariat sont en cours de discussion. En outre, l'opinion publique des régions évoquées a eu accès à l'information sur le mécanisme de l'EPU, le suivi des recommandations et les avancées en matière des droits de l'Homme d'une façon générale, grâce à la large couverture médiatique des rencontres. La présence des chaînes de TV nationales et de la presse locale et nationale a eu un effet multiplicateur de l'action d'information de l'opinion publique.
- Ce processus a permis de rendre la DIDH plus visible pour les acteurs locaux et de prendre en compte la dimension locale et régionale dans l'élaboration du rapport à mi-parcours EPU. Ce faisant, la DIDH intègre ainsi les bonnes pratiques en vigueur à l'échelle internationale en matière d'élaboration de rapports aux mécanismes onusiens des droits de l'Homme telles que les dites pratiques ont été débattues dans le séminaire international organisé dans le cadre des activités du projet conjoint en décembre 2013. Il a favorisé également l'appropriation du projet par les équipes de la DIDH, tout en renforçant leurs capacités en matière de planification stratégique, de coordination et de communication dans la perspective de la préparation des rapports tant de l'EPU du prochain cycle 2016 que des rapports concernant les autres mécanismes onusiens des Droits de l'Homme.
- Par ailleurs, compte tenu du rôle du Parlement en matière de suivi des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'Homme ainsi qu'au niveau de l'évaluation et du contrôle des politiques publiques, la DIDH a initié une collaboration avec cette institution. De ce fait, 22 parlementaires (dont 11 femmes) et 4 cadres de la Commission de Législation, de la Justice et des Droits de l'Homme et celle des Affaires Etrangères, des Affaires Islamiques et des MRE ont bénéficié d'un atelier sur «Les indicateurs des droits de l'Homme, outil majeur pour l'action des parlementaires en matière de législation, de suivi et d'évaluation des politiques publiques». Les participant(e)s sont désormais sensibilisés sur l'importance de maîtriser les outils liés aux questions des droits humains afin de mieux développer leurs fonctions et ce en vertu des attributions que leur confère la constitution de juillet 2011 en matière de législation, d'harmonisation des lois par rapport aux normes internationales des droits de l'Homme, ainsi que dans le domaine de l'évaluation et du suivi des politiques publiques en matière des droits de l'Homme. En outre, le débat interactif entre les participants et les orateurs au cours des deux journées de l'atelier ont permis de dégager plusieurs recommandations. Par exemple, l'initiation du processus de promotion et de contribution du Parlement aux travaux du Conseil des Droits de l'Homme, ainsi qu'à son mécanisme de l'Examen

Périodique Universel, (conformément à la déclaration issue du séminaire des parlements africains organisé à Rabat les 29 et 30 septembre 2014) et l'introduction de la planification stratégique basée sur les droits humains au niveau des travaux des parlementaires. Les parlementaires ont également soulevé la nécessité d'un renforcement des capacités des députés et des cadres du Parlement en matière de pratique conventionnelle du Royaume, de maîtrise de mécanismes internationaux des droits humains et d'utilisation d'indicateurs pour le suivi de l'intégration des droits humains dans les politiques publiques. Le renforcement de la coordination entre le Parlement, la DIDH, les institutions nationales des Droits de l'Homme (CNDH, Médiateur...) et les organisations de la société civile dans le domaine des droits humains et leur implication dans le processus d'élaboration des rapports nationaux EPU et aux autres organes et mécanismes aussi bien internationaux que régionaux des droits de l'Homme ont été également soulignés.

- Afin d'améliorer davantage le suivi des recommandations au Maroc et consciente des besoins en matière de renforcement des capacités, le projet a soutenu la DIDH qui est maintenant mieux outillée pour assurer une meilleure diffusion, auprès d'un plus grand nombre d'acteurs, de la culture et de la pratique des droits humains, en général, et de l'appropriation du suivi des recommandations des mécanismes onusiens et le *reporting* à ces mécanismes, en particulier. Pour cela, la DIDH a élaboré une série d'outils pédagogiques, notamment un ouvrage (en langue arabe) sur les conventions internationales du droit humanitaire auxquelles le Maroc est partie prenante et un support électronique (clé USB), contenant l'ensemble des textes et des rapports de la pratique conventionnelle du Maroc dans le domaine des droits de l'Homme (EPU, Organes des Traités et Procédures Spéciales). En outre, la DIDH dispose d'une stratégie de communication qui permettra de mieux faire connaître son travail et d'accroître les connaissances du grand public en matière de droits humains.
- **Produit 2 : Un système de suivi en matière d'intégration des droits humains dans les politiques publiques est développé et renforcé**
- Grâce au projet conjoint et à l'appui du projet jumelage de l'UE, la DIDH dispose actuellement d'un système d'information informatisé développé dans une plate-forme collaborative qui permet à la DIDH d'interagir d'une manière plus fluide avec les départements ministériels. En outre, le système permet de compiler l'information d'un seul système afin qu'elle puisse être consultée par plusieurs personnes de la DIDH au même temps. Le système permet également de réaliser de recherches avancées, par exemple, à travers l'identification de mots clés.
- Cela permettra à l'institution d'améliorer son efficacité lors de l'élaboration des rapports grâce à la réduction du temps dédié aux échanges et à la compilation des informations des différents départements ministériels. Cela affinera également l'analyse et le croisement des données à travers l'organisation systématique des informations et des recommandations.
- L'équipe de la DIDH est convaincue de l'importance cruciale de la mise en place d'une batterie d'indicateurs pertinents des droits humains afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes onusiens des droits de l'Homme et plus généralement de l'intégration des droits humains dans les politiques publiques. Ainsi, l'équipe de la DIDH maîtrise mieux la méthodologie d'élaboration des indicateurs des droits humains, grâce à un atelier de formation organisé en 2014 avec des experts du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH).
- En outre, 30 personnes (dont 52% de femmes), points focaux des différents départements ministériels et des institutions clés, telles que le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), le Haut-Commissariat au Plan (HCP), l'Institution du Médiateur, la Direction Générale de la Sécurité Nationale et des organisations de la société civile ont bénéficié également de la première formation organisée au Maroc sur la thématique des indicateurs en matière de droits de l'Homme. Cela a permis aux équipes de la DIDH de poser le premier jalon pour le développement d'un système de

suivi en matière d'intégration des droits humains dans les politiques publiques. Sur la base des acquis de l'atelier de formation, une réflexion est entamée au sein de la DIDH en vue de l'élaboration d'indicateurs pertinents de suivi conformément au cadre conceptuel et méthodologique exposé par les experts du HCDH.

- **Produit 3 : Les capacités des acteurs dans trois régions pilotes pour la mise en œuvre des recommandations sont renforcées.**
- Le projet a contribué également au renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de suivi des recommandations de l'EPU et des autres mécanismes internationaux des droits humains. A cet égard, la DIDH a assuré une continuité des rencontres régionales organisées lors de l'élaboration du rapport EPU à mi-parcours. Ainsi, en 2015, plus de trois cents (300) personnes, dont 107 femmes, représentant les départements ministériels, les institutions nationales, les universités, les organisations de la société civile et les médias, ont été sensibilisés sur les engagements internationaux du Maroc dans le domaine des droits humains, concernant notamment la migration et le droit d'asile, les droits des femmes, et les droits culturels.
- Les rencontres, organisées avec l'appui technique de l'OIM, l'UNFPA et l'ONU Femmes, ont renforcé la collaboration de la DIDH avec des ministères clés, tels que les départements ministériels en charge de la migration ; des affaires de la femme ; et de la culture. Ces activités ont consolidé également le partenariat de la DIDH avec les universités et les Commissions Régionales des Droits de l'Homme (CRDH) dans les trois régions pilotes.
- Lors de l'organisation de ces rencontres, la DIDH a accordé une attention particulière à l'approche genre, encourageant la participation des femmes en tant que modératrices et que participantes. Ainsi, les femmes représentaient un peu plus du tiers du total des participants. Toutefois leurs contributions étaient plus significatives (plus de 50 %) en ce qui concerne tant les exposés thématiques, l'encadrement et l'animation des ateliers que des interventions lors du débat en séances plénières et dans les ateliers.
- Les discussions entamées lors des rencontres ont abouti sur la proposition d'étudier la possibilité d'établir des mécanismes pour le suivi des recommandations au niveau régional. Cet espace prendrait la forme d'un Centre d'Etude et de Suivi des droits humains qui devrait fédérer tous les acteurs du territoire concernés par les droits de l'Homme : DIDH, société civile, départements ministériels concernés, l'université, les institutions nationales ainsi que les médias. Ce mécanisme devrait être doté d'un système d'information pour le suivi et l'évaluation, sur la base d'indicateurs concernant l'intégration des droits des humains dans les politiques publiques aux niveaux local et régional. Des suggestions concrètes ont émergé sur la configuration organisationnelle et fonctionnelle du mécanisme recherché, ses missions et mandats, ainsi que sur sa composition, ses partenaires, la coordination entre ces derniers et sur son hébergement. La DIDH devrait jouer un rôle important dans la supervision et la coordination de ce mécanisme.
- **Évaluation qualitative :**
- En lignes générales, il s'agit d'un projet de grande importance stratégique, étant donné qu'il a contribué à poser les fondations pour un travail plus intensif des Nations Unies au Maroc en matière des droits humains. Le partenariat avec la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme est essentiel pour avancer sur le chantier de l'intégration des droits humains dans les politiques publiques, ainsi que pour consolider les engagements internationaux du Maroc.
- Le financement fourni par le MPTF a été extrêmement important, car il a joué un rôle catalyseur en attirant des fonds d'autres agences des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat aux Droits

de l'Homme, mais aussi du partenaire national, la DIDH, qui a contribué financièrement à la hauteur d'environ la moitié du budget global du projet.

- En outre, la coordination entre sept agences des Nations Unies représente une opportunité de développer des efforts de manière cohérente et coordonnée vis-à-vis un partenaire national stratégique. Malgré le différent degré d'implication des agences, leur collaboration a été très enrichissante, non seulement au niveau technique, mais aussi en ce qui concerne leur connaissance du cadre institutionnel du pays. Le projet a représenté également une plateforme d'échange entre les agences participantes, qui ont contribué, selon leur mandat, à capitaliser sur les interventions existantes et à créer des synergies avec les projets en cours. Cela dit, il ne faut pas négliger les défis qu'une telle coordination représente, consommant beaucoup du temps de l'agence chef de file (dans ce cas, le PNUD) et ralentissant, parfois, le rythme de mise en œuvre des activités du projet.
- En ce qui concerne les partenariats clés et mise à part l'étroite relation établie entre la DIDH et les agences des Nations Unies au Maroc, la collaboration entre la DIDH et les institutions nationales chargées des données statistiques, comme le Haut-Commissariat au Plan, ont représenté une des grandes réussites du projet, permettant de renforcer leur collaboration afin d'assurer une amélioration dans le processus de suivi des recommandations en matière des droits humains.
- En outre, les partenariats avec le Parlement et les universités ont été identifiés également comme des domaines de travail essentiels pour accomplir la mission de la DIDH. Tout en étant dans des étapes initiales, l'année 2014 a jeté les bases pour construire un partenariat stratégique avec ces acteurs qui a été renforcé lors de l'année 2015 dans le cas des universités. Etant donné que des activités sont prévues durant l'année 2016, grâce au financement des autres partenaires, l'année à venir sera l'opportunité de consolider ces partenariats stratégiques.
- Quant aux questions transversales, il faut souligner les efforts déployés pour sensibiliser la DIDH sur l'importance de tenir compte de l'approche genre dans le déroulement de ses fonctions. La Délégation, en tant que structure gouvernementale de coordination des politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme, doit s'approprier des principes constituant l'approche basée sur les droits humains et l'approche genre. Pour cela, des efforts ont été déployés lors des deux dernières années. A cet égard, l'équipe de la DIDH a enclenché l'intégration de l'approche genre dans le cadre du projet, notamment tenant compte des indicateurs sensibles au genre intégrés dans les plans de travail de 2014 et 2015 ; mais aussi assurant un suivi et un *reporting* des activités sensible au genre.

ii) Évaluation axé sur les Indicateurs de Performance

En utilisant le **Cadre de Résultats du Document de Projet / PTA** – veuillez donner des détails sur la réalisation des indicateurs au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données sur les indicateurs, veuillez bien expliquer le pourquoi.

	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
Résultat 1⁹ Indicateur: Indicateur de référence: Indicateur cible:			
Produit 1 : Le suivi des recommandations issues de l'EPU, des organes des traités ainsi que celles issues des procédures spéciales est assuré. 1.1. Indicateur : Nombre d'outils pédagogiques sur l'EPU élaborés, édités et diffusés au niveau régional et national Situation de référence : N/D Cible : 1 kit d'outils pédagogique développé et une formation sur l'utilisation de ces outils organisée 1.2. Indicateur : Nombre de journées d'études au profit des parlementaires H/F et des régions organisées Situation de référence : Une journée	1.1. Résultat à la fin de 2015 : 1 kit d'outils pédagogique développé et une formation sur l'utilisation de ces outils organisée		<ul style="list-style-type: none"> - Outils pédagogiques (ouvrage, clé USB, présentations Powerpoint sur l'EPU) - Rapport de la formation - Liste des participant(e)s
	1.2. Résultat à la fin de 2015 : 1 journée d'étude au profit des parlementaires réalisée		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de la journée d'étude au profit des parlementaires - Liste des participant(e)s
	1.3. Résultat à la fin de 2015 : – 3 consultations régionales tenues – 1 consultation nationale tenue		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport des consultations - Liste des participant(e)s
	1.4. Résultat à la fin de 2015 : En	Retard dans le processus de	- Stratégie de

⁹ Note: Les résultats, les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés **tels qu'ils apparaissent sur le document du projet** de sorte que vous rendrez compte de vos accomplissements par rapport aux objectifs prévus. Veuillez ajouter des lignes si nécessaires pour les résultats 2, 3, etc.

<p>d'étude sur la CEDAW a été déjà organisée au profit des parlementaires.</p> <p>Cible : 1 journée d'étude au profit des parlementaires réalisée</p> <p>1.3. Indicateur : Nombre de consultations nationales et régionales organisées</p> <p>Situation de référence : Des rencontres pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations ont été organisées. Une formation des réseaux régionaux d'ONG à la convention internationale des droits de l'enfant.</p> <p>Cible : 3 consultations régionales tenues et 1 consultation nationale tenue</p> <p>1.4. Indicateur : Une stratégie de communication validée et % de mise en œuvre du plan de communication élaboré de manière participative</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Cible : Une stratégie de communication validée et un plan de travail budgétisé validé et mis en œuvre 100%</p>	<p>cours</p>	<p>validation des TDR pour lancer la consultation qui été prévue pour 2014. L'activité a été réalisée en 2015.</p> <p>Etant donné la complexité du processus de validation de ce type de documents à l'interne de la DIDH, le document final sera validé prochainement.</p>	<p>communication et plan de communication.</p>
--	--------------	---	--

<p>Produit 2 : Un système de suivi/évaluation en matière d'intégration des droits humains dans les politiques publiques est développé et renforcé</p>	<p>2.1. Résultat à la fin de 2015 : 1 système d'information sur l'état d'implémentation des engagements internationaux du Maroc développé et opérationnel</p>	<p>Le système d'information a été développé en 2015. En 2016, une session de formation sur le système d'information sera organisée et le comité technique sera mis sur pied.</p>	<p>Système d'information</p>
<p>2.1. Indicateur : –1 système d'information sur l'état d'implémentation des engagements internationaux du Maroc développé et opérationnel –Nombre de sessions de formation sur le système d'information tenues –Comité technique provisoire mis sur pied</p>	<p>2.2. Résultat à la fin de 2015 : En cours</p>	<p>1 partenariat avec le HCP est un cours de formalisation</p>	
	<p>2.3. Résultat à la fin de 2015 : Non atteint</p>	<p>Un retard a été accusé dû à l'absence de candidatures convenables. L'appel à consultation a été publié à trois reprises. L'activité sera réalisée en 2016.</p>	
<p>Situation de référence : Tableau Excel avec toutes les données</p> <p>Cible : 1 système d'information développé et opérationnel Comité technique provisoire mis sur pied 1 session de formation pour le comité technique provisoire sur le système d'information tenue</p> <p>2.2. Indicateur : Nombre de partenariats établis avec des institutions de production de données et d'études</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins, 2 partenariats établis avec les départements concernés par les indicateurs des droits de l'Homme</p> <p>2.3. Indicateur :</p>	<p>2.4. Résultat à la fin de 2015 : 1 formation de formateurs en matière d'indicateurs des droits humains organisée (50% hommes /50% femmes) réalisée</p>		<p>Rapport de la formation de formateurs en matière d'indicateurs des droits humains Liste des participant(e)s</p>

<p>Nombre d'études sur les indicateurs des droits de l'Homme pour trois conventions élaborée et diffusée</p> <p>Situation de référence : Des indicateurs de la CDE ont été draftés.</p> <p>Cible : 1 étude sur les indicateurs des droits de l'Homme pour trois conventions élaborée et diffusée (CEDAW, CAT et CDE).</p> <p>2.4. Indicateur : Nombre de formations en matière d'indicateurs des droits humains organisées</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins, 1 formation de formateurs organisée sur le développement d'indicateurs en matière de droits de l'Homme</p>			
<p>Produit 3 : Les capacités des acteurs dans trois régions pilotes (Oujda/ Région de l'oriental, Marrakkech/Région de Tensift El Haouz et Ouarzazate / Région de Souss-Massa-Drâa) pour la mise en œuvre des recommandations sont renforcées</p> <p>3.1. Indicateur : 1 guide d'intégration des DH dans la planification locale stratégique mis à jour ou élaboré et validé</p> <p>Situation de référence : 0</p>	<p>3.1. Résultat à la fin de 2015 : Non atteint</p> <p>3.2. Résultat à la fin de 2015 : 3 journées d'études et de sensibilisation sur les droits humains organisées au niveau local</p>	<p>L'élaboration du guide est prévue en coordination avec le Ministère de l'Intérieur et sa Direction Générale de Collectivités Territoriales. Une ébauche des TDR est disponible. L'activité sera réalisée en 2016.</p>	<p>Rapports des journées d'études et de sensibilisation sur les droits humains organisées au niveau local Listes des participant(e)s</p>

<p>Cible : 1 guide d'intégration des DH dans la planification locale stratégique mis à jour ou élaboré et validé</p> <p>3.2. Indicateur : Nombre de journées d'études et de sensibilisation sur les droits humains organisées au niveau local</p> <p>Situation de référence : 0</p> <p>Cible : 3 journées d'études et de sensibilisation sur les droits humains organisées au niveau local</p>			
--	--	--	--

* Pour plus de détail sur les indicateurs et les sources de vérification, veuillez consulter le système informatique de suivi du projet conjoint. Le système de suivi est disponible sur : <http://dimonitoring.org/v3/undpmorocco/> et accessible avec le login: DIDHuser et le password : didh123.

iii) Évaluation, Meilleures Pratiques et Leçons apprises

- **Evaluations ou études :**
- Une évaluation finale est prévue dans le cadre du projet ; cependant, étant donné que la durée du projet a été prolongée jusqu'à décembre 2016 avec les fonds disponibles des autres partenaires, l'évaluation finale aura lieu en 2016.
- **Défis confrontés :**
- Une certaine lenteur dans l'avancement du projet a été identifiée depuis le début du projet. La charge de travail des responsables de la DIDH et le processus de validation très hiérarchisé de tous les aspects du projet ont été identifiés comme les principales causes. En outre, la difficulté de coordination d'un projet conjoint avec sept agences des Nations Unies partenaires, y inclus des agences non présentes au Maroc comme le HCDH, a été un autre facteur important.
- Ainsi, on peut citer plusieurs enseignements tirés, tels que l'importance de planifier les activités et de les préparer à l'amont au sein de l'institution partenaire ; la nécessité de focaliser les actions sur l'atteinte des résultats et effets du projet ; et l'importance de constamment prendre en compte la dimension du genre dans tous les aspects de la mise en œuvre du projet.
- **Leçons apprises principales et les meilleures pratiques :**
- Une des leçons apprises lors du projet a été l'importance d'impliquer et de sensibiliser, depuis le début, l'équipe administrative de l'institution nationale. A cet égard, la sensibilisation de la Division Administrative et Financière de la DIDH et son implication dans le développement du projet a été fondamentale pour assurer le bon déroulement des actions et faciliter une gestion fluide des actions.
- En ce qui concerne la gestion du projet, il a été essentiel de compter avec l'engagement du Directeur National du projet, qui est également un des Directeurs de la DIDH. Cela a permis d'assurer l'implication de l'institution et la cohérence des actions du projet avec les objectifs et priorités de la DIDH. En outre, le recrutement d'un coordonnateur du projet, basé au sein de l'institution nationale partenaire, a été également un facteur clé pour faciliter la gestion fluide des activités.
- Il faudrait également réfléchir à des mécanismes pour une meilleure coordination et implication des agences des Nations Unies partenaires. La communication et le partage d'information a été constant ; cependant l'implication des agences dans le projet de façon intégrale a été inégal.

LISTE D'ANNEXES

1. **Outils pédagogiques (ouvrage, clé USB, présentations Powerpoint sur l'EPU)**
2. **Rapport de la formation UPR Info**
3. **Rapport de la journée d'étude au profit des parlementaires**
4. **Rapport des consultations**
5. **Stratégie de communication et plan de communication.**
6. **Rapport de la formation de formateurs en matière d'indicateurs des droits humains**
7. **Rapports des journées d'études et de sensibilisation sur les droits humains organisées au niveau local**